



Droit d'alerte

Monsieur le Président de la Formation spécialisée du Comité Social d'Administration Local des Landes,

Conformément à l'article 67 du décret du 20 novembre 2020, les représentants du personnel de Solidaires Finances Publiques 40, membres de la formation spécialisée des Landes déposent ce jour un droit d'alerte portant sur la situation de l'emploi et les outils informatiques ayant une influence sur les conditions de travail et sur la santé des agents travaillant dans les services suivants :

- SDIF des Landes
- SIP de Dax
- SIP de Mont de Marsan

Ces mêmes représentants du personnel demandent que ce droit d'alerte soit consigné dans le registre spécial ouvert au timbre de la formation spécialisée.
Ils se réservent le droit de l'étendre à l'ensemble des services.

Les représentants titulaires Solidaires Finances Publiques 40 à la Formation Spécialisée :

Delphine GARIN
Aurore VINCENT
Frédéric BALAGE
Hervé MAZURE
Eric TERSOL